

**Transformation de l'offre et des
pratiques professionnelles au sein de
l'ALAGH dans le cadre du virage
inclusif du médico-social**

Les habitats alternatifs et inclusifs

- Plus de cinq cent mille personnes, enfants et adultes en situation de handicap, vivent en établissements ou services et plus de quatre millions de 20 à 59 vivent à domicile « une ou plusieurs limitations fonctionnelles et/ou reconnaissance administrative du handicap et/ou un handicap ressenti ». *Source : FINESS le 10/12/2019 et INSEE, enquête Handicap Santé, 2008, volet ménages.*
- Depuis les années 2000, un mouvement s'amplifie : **la désinstitutionnalisation**: développement d'hébergements (place institutionnelle) et d'habitats (droit commun) externalisés. C'est un virage domiciliaire inclusif. Il est la concrétisation d'une volonté de respect des parcours d'autonomisation et d'inclusion des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.
- Pour cela de nouveaux outils sont mis en place pour tenir compte de ces **parcours**, comme des dispositifs spécifiques d'orientation et/ou **d'autonomisation**, de nouvelles formes d'habitats alternatifs à l'institution et au domicile familial, de nouvelles réponses et de nouveaux métiers.
- Les habitats dits inclusifs sont une forme **d'habitat alternatif** défini par les politiques publiques dans le cadre de l'article 129 de la loi Elan et l'article L281-1 du CASF, qui les définissent comme étant « un mode d'habitation regroupé », avec un financement public (CNSA et CD) sur la vie partagée (AVP).

L'ALAGH s'inscrit dans ce cadre de transformation de l'offre

Qu'est ce que l'ALAGH?

L'Association Lorraine d'Aide aux personnes Gravement Handicapées, en quelques chiffres:

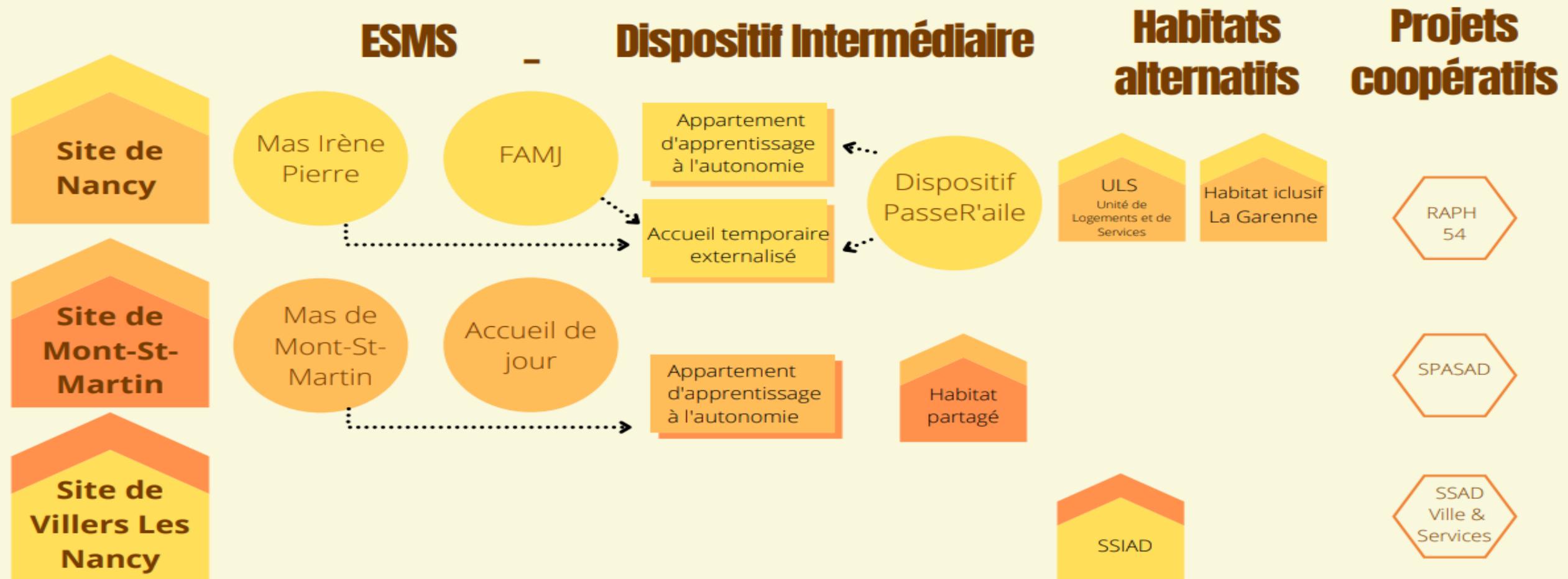
- **1 association reconnue d'utilité publique**
- **5 établissements en Meurthe et Moselle**
- **3 territoires : Nancy – Villers les Nancy – Mont St Martin**
- **275 lits et places d'accueil de personnes gravement handicapées**
- **205 ETP**
- **13,5 millions de budget annuel**
- **32 200 journées d'hébergement permanent**
- **3 300 journées d'hébergement temporaire**
- **4 600 journées d'accueil de jour**

Les objectifs du projet associatif de l'ALAGH (Association Lorraine d'Aide aux personnes Gravement Handicapées)



L'ALAGH s'inscrit dans ce mouvement inclusif et domiciliaire

Les établissements et Dispositifs de L'ALAGH



Le Dispositif Passer'aile

- Profil du public : personnes présentant des lésions cérébrales, entre 18 et 60 ans.
- L'objectif est de construire un projet de vie qu'il soit institutionnel ou en habitat . Accompagner l'utilisateur dans une réinsertion sociale et professionnelle.
- 26 ETP (Equipe pluridisciplinaire)
- Ateliers d'apprentissage à l'autonomie
- 3 appartements d'évaluation.

L'Unité de Logements et de Services: ULS

L'ULS c'est quoi:

- **14 appartements** (T1 ou T2) accessibles et domotisés, en milieu ordinaire , au sein d' un ensemble immobilier, en centre-ville de Nancy (rue Charles III)
- **Le gestionnaire** est l'ALAGH, **le bailleur social** est Omh et le **prestataire** principal (mais non exclusif) est Ville-et-Services
- **Les objectifs de ce dispositif sont** : proposer une solution alternative, permettant l'autonomie, l'inclusion, la spontanéité et la flexibilité, favorisant le lien social et lutter contre l'isolement.
- **Une permanence sur place** : disponible en actes non programmables 14h/24, 7j/7
- **Le public concerné**: personnes avec un handicap moteur et des capacités d'autonomie certaines.

Habitat Inclusif « La Garenne », Vivre chez soi sans être seul

Donner la possibilité à toute personnes en situation de handicap de vivre en habitat ordinaire et partagé, hors institution, au sein de Nancy.

Il s'agit d'une grande maison, près du centre de Nancy qui comporte des parties privatives composées de 9 appartements et des parties collectives.

Un projet avec des valeurs :

- **Cet habitat n'est pas un établissement :** mais une colocation.
- **Habiter chez soi**
- **Le choix d'une vie partagée**
- **Entraide et pair-aidance entre les personnes**
- **Autonomie**
- **Inclusion :**
- **Respect du parcours des personnes :**

Des aides au quotidien : Les droits à la compensation dans les besoins quotidiens à travers la PCH individuelle et/ou mutualisée, au choix des personnes, une animatrice de maisonnée pour dynamiser la vie partagée et un étudiant et des bénévoles disponibles sur place pour la vie collective

Des nouveaux métiers pour répondre à des nouveaux besoins

Afin de pouvoir répondre aux nouveaux besoins que demande ce mouvement inclusif, de nouvelles missions et même de nouveaux métiers apparaissent:

Nouveaux métiers :

- Un poste de chargé de mission et de développement actif sur toutes ces questions d'habitats.
- Coordinateur de parcours et animatrice de maison.

Nouvelles missions :

- Des cadres investis dans des missions de développement et d'appels à projets.
- Des infirmières coordinatrices sur l'externalisation des suivis et sur le respect des parcours des personnes.
- Des missions supplémentaires pour beaucoup de métiers: aides-soignantes, infirmières, éducateurs et autres, sur ce mouvement inclusif, avec des interventions sur l'apprentissage à l'autonomie, sur place de façon plus individuelle. Equipe pluridisciplinaire est amenée à sortir des murs.
- Formations des professionnels